EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n°22-085
COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE

Envoyé en préfecture le 06/10/2022
Reçu en préfecture le 06/10/2022
Affiché le
ID : 038-243801255-20220929-D22_085-DE

Acte mis en ligne le :	06/10/2022

Nombre de Membres En exercice : 36 Présents : 27 Votants : 32

L'an 2022, le jeudi 29 septembre à 19h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes à Heyrieux, sous la présidence de René PORRETTA, Président. Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET (Heyrieux)

Présents : André QUEMIN (Bonnefamille) ; Fabien BICHET, Monique DELAY, Pierre-Louis ORELLE (Charantonnay) ; Laurence MUCCIARELLI, Christian REY ? Alexandra THOMAS (Diémoz) ; Alain CAUQUIL, Christine FASSINOT (Grenay) ; Daniel ANGONIN, Martine CHASTAGNARET, Christine NOWAK, Michel REVEYRAND, Patrick ROSET (Heyrieux) ; René PORRETTA, Maryline TASCIOTTI (Oytier-Saint-Oblas) ; Véronique CHARDON, Bernard COCHARD, Aurélie VERNAY (Roche) ; Isabelle BOUQUET, Patrick CASTAING, Brigitte GROIX, Joël TERRY (Saint Georges d'Espéranche) ; Murielle MUSTI (Saint-Just Chaleyssin) ; Vanessa DEVAUX, Ludovic HIRTH, Bernard JULLIEN (Valencin).

Absents : Michel CARLES, Julie GASS-VERNAY Valérie GENDRIN, Albert GIRERD-POTIN, Isabelle HUGOU, Valérie MICHA FRACHON (excusée), Alain NEPLE (excusé), Robert PARISET, Régis ROUSSEL.

Procurations : Michel CARLES à Muriel MUSTI
Julie GASS-VERNAY à André QUEMIN
Valérie GENDRIN à Martine CHASTAGNARET
Albert GIRERD-POTIN à Michel REVEYRAND
Robert PARISET à Christine FASSINOT

SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINE – RAPPORT D'ACTIVITE 2021

Classification contrôle de légalité : 8.8.4

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Syndicat Mixte Nord Dauphiné a établi un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, pour l'année 2021. Ce rapport a été approuvé par le comité syndical.

Pour information : le rapport annuel d'activité du SMND est disponible en version numérique au lien ci-dessous :
https://smnd.fr/wp-content/uploads/2022/08/rapport_annuel_2021.pdf

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- DE PRENDRE ACTE du rapport d'activité 2021 du SMND

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes
Martine CHASTAGNARET	René PORRETTA	